

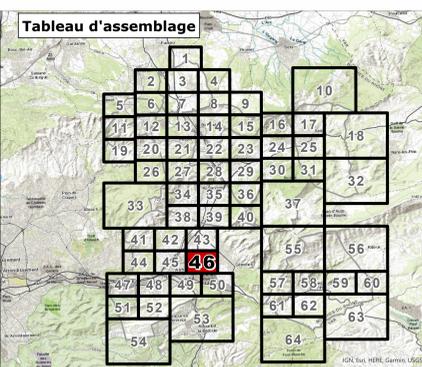
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N1. Planche Eau

PLANCHE
46

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)
Enveloppe d'application du PPR approuvé

Risque inondation réglementé par le PLUi

ALÉA RUISSELLEMENT
Aléa très fort
Aléa moyen à forte hauteur
Aléa moyen
Aléa faible
Aléa résiduel

CLASSE RUISSELLEMENT
Classe
R = Renouveler / I = Intensifier / P = Prolonger
M = Maître / A = Autre / S = Secteur de projet
Serres et tunnels agricoles autorisés

1964 Cote des plus hautes eaux (PHE) en mètres (référentiel NGF)
Porteur à Connaissance - PAC Huvroune

Prescriptions complémentaires

ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES
ZS de priorité 1 (P1)
ZS de priorité 2 (P2)
ZS de priorité 3 (P3)

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGE D'EAU
Périètre de protection immédiate
Périètre de protection rapprochée

Fond de Plan
Parcelaire
Élément de repère
Bât dur
Bât léger
Piscine ou Plan d'eau
Cimetière



42

43

45

49

50

LES CRAUX NORD

LES CRAUX SUD

LINCHE

COURERLON

LE FAYE